

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 11 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le onze décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq décembre deux mil dix-huit s'est réuni à vingt heures en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
ROTUREAU Jacky	X			
FLEURY Félix	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
PILNIÈRE Pascale	X			
BROUSSELY Léonard	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
SIMON Patrick	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
FRUGIER Marie-Dominique	X			
PAVAGEAU Didier	X			
REY Pierrick		X		PLISSON Régis
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane	X			
BRIAUD Philippe	X			
COCAULT Gaëlle		X		

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie	X			
RENAUDET Irène		X		
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
VRIGNAUD Nadège		X		CHOUTEAU Annie
VIAIN Didier		X		
SIMON Anne-Sophie		X		LARDIÈRE Jean-Luc
ROUBY Guillaume	X			
BRILAUD Roland	X			
RENAUDIN Henri-Marie	X			
GALLOT Bruno	X			
MIMEAU Nicolas	X			
PELÉ Yvan	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
HERBRETEAU Ludovic			X	
GATTEAU Lydia	X			
COUGNAUD Thomas	X			
VAY Georgette		X		GATTEAU Lydia

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Marie-Dominique FRUGIER et Gwenaëlle MALGARINI
Assistées de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : convention SyDEV pour le déplacement d'un candélabre rue des Chaumes. Le Conseil Municipal donne son accord.

1- VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2019

DÉLIBÉRATION 01

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs municipaux pour 2019 :

➤ Salle des Fêtes – Belleville sur Vie

N° Loc	Bar (60 places)	Office	L'Annexe (90 places)	Le Parquet (450 places)	Tarifs Bellevignois		Tarifs non Bellevignois	
					<i>Repas, fêtes privées, loto...</i> (1) * (2)	<i>Vin d'honneur, réunions, AG...</i>	<i>Repas, fêtes privées, loto...</i>	<i>Vin d'honneur, réunions, AG...</i>
1	X				152,00 €	76,00 €	274,00 €	137,00 €
2			X		172,00 €	86,00 €	310,00 €	155,00 €
3	X	X			192,00 €	96,00 €	348,00 €	174,00 €
4		X	X		224,00 €	112,00 €	402,00 €	201,00 €
5	X		X		244,00 €	122,00 €	438,00 €	219,00 €
6	X			X	254,00 €	127,00 €	456,00 €	228,00 €
7	X	X	X		294,00 €	147,00 €	530,00 €	265,00 €
8	X	X		X	334,00 €	167,00 €	602,00 €	301,00 €
9	X	X	X	X	406,00 €	203,00 €	730,00 €	365,00 €

➤ Salle du Quadrille - Saligny

N° Loc	Salle	Tarifs Bellevignois		Tarifs non Bellevignois	
		<i>Mariage, repas, buffet, banquet...</i> (1) * (2)	<i>Vin d'honneur, expositions, ventes, réunions...</i>	<i>Mariage, repas, buffet, banquet...</i>	<i>Vin d'honneur</i>
10	Salle entière	294,00 €	147,00 €	530,00 €	265,00 €
11	1/2 Salle	192,00 €	96,00 €	348,00 €	174,00 €

(1) Gratuit pour les réunions associatives Bellevignaises (AG, réunions...) et activités associatives Bellevignaises propres à la salle : théâtre, bourses, palets, gymnastique, yoga, danse... et pour les réunions après sépulture (familles Bellevignaises)

(2) Les 2 premières locations gratuites pour les associations et comités d'entreprises Bellevignaises

➤ Salle du Quadrille - Saligny

Objet de la manifestation	Tarif
Réunion privée en journée (entreprises, associations... non bellevignaises)	
1/2 journée	120,00 €
Journée	200,00 €

Gratuit pour les réunions après sépulture (familles Bellevignaises)

➤ Tarifs complémentaires des salles

Libellé	Tarifs
- Tarifs ménage applicable quand la salle est mise à disposition gracieusement	
Hall bar / parquet	
Prestation complète	97,00 €
Prestation complète le dimanche	116,00 €
Extension prestation salle annexe	58,00 €
Extension prestation salle annexe le dimanche	69,00 €
Salle annexe	
Prestation complète	97,00 €
Prestation complète le dimanche	116,00 €
- Réservation salle 2 jours consécutifs et +	- 50 % par jour de location consécutif à partir du 2ème jour
- Arrhes (à la réservation)	50 % du montant en vigueur de la location
- Caution (à la remise des clés)	162,00 €
- Caution sono (à la remise des clés)	162,00 €
- Réservation pour activités commerciales	Tarifs non Bellevignais
- Petits spectacles de marionnettes ou cirques sans chapiteau sans chauffage	22,00 €
- Petits spectacles de marionnettes ou cirques sans chapiteau avec chauffage	44,00 €
- Bris ou disparition de vaisselle : verre à pied	1,30 €
- Bris ou disparition de vaisselle : verre ordinaire	1,00 €
- Bris ou disparition de vaisselle : tasse à café	1,00 €
- Bris ou disparition de vaisselle : petite cuillère	0,70 €
- Bris ou disparition de vaisselle	Selon facture réparation ou remplacement
- Location mobilier : tables (1) - prix à l'unité	2,50 €
- Location mobilier : chaises (1) - prix à l'unité	0,50 €

(1) Gratuit pour les associations et comités d'entreprises Bellevignais

➤ Cimetières

Libellé	Tarifs
- Concession simple 30 ans 2 personnes	132,00 €
- Concession double 30 ans 4 personnes	203,00 €
- Caverne 15 ans	457,00 €
- Caverne 30 ans	660,00 €
- Modulaire 15 ans	457,00 €
- Modulaire 30 ans	660,00 €
- Jardin du Souvenir	61,00 € + coût inscription sur stèle
- Taxe d'inhumation, taxe d'exhumation, ouverture de case	36,00 €

➔ **Autres tarifs**

Libellé	Tarifs	
<u>PHOTOCOPIES</u>		
	<u>N & B</u>	<u>Couleur</u>
- A4 recto	0,15 €	0,30 €
- A4 recto verso	0,30 €	0,60 €
- A3 recto	0,30 €	0,60 €
- A3 recto verso	0,60 €	1,20 €
<u>FOURRIÈRE MUNICIPALE BELLEVIGNY</u>		
- Forfait de 0 à 48 heures		56,00 €
- Jour supplémentaire (par jour)		39,00 €
- Frais vétérinaires		sur facture
<u>VENTE DE BOIS (le stère)</u>		
- Bois qualité supérieure en 1 m de long		50,00 € le stère
- Bois qualité tout venant en 1 m de long		35,00 € le stère
- Bois qualité supérieure sur pied à faire		20,00 € le stère
- Bois qualité tout venant sur pied à faire		10,00 € le stère
<u>LOCATION JARDIN FAMILIAL (parcelle de 50 m²)</u>		
- Parcelle de 50 m ²		10,00
- Parcelle de 80 m ²		15,00
<u>VENTE DE TERRE VÉGÉTALE (le m³) (non chargée et à enlever)</u>		
		8,00 €
<u>PÊCHE AU PLAN D'EAU DE LA SAUVAGÈRE À BELLEVILLE SUR VIE</u>		
- Carte annuelle adulte		24,00 €
- Carte journée adulte		4,00 €
- carte annuelle "- 16 ans"		12,00 €
- Carte journée "- 16 ans"		3,00 €
- Carte annuelle "- 10 ans"		gratuit avec 1 ligne
- Carte invité		6,00 €
<u>DROITS DE PLACE À BELLEVILLE SUR VIE</u>		
- Mètre linéaire		0,40 €
- avec un minimum forfaitaire		3,50 €
<u>FACTURATION SERVICE MUNICIPAUX (l'heure)</u>		
		32,00 €
<u>LOCATION PODIUM (gratuit pour les communes du canton)</u>		
		160,00 €
<u>LOCATION TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE (clubs hors Bellevigny)</u>		
		100,00 €
<u>LOCATION VÉLO ÉLECTRIQUE (location mensuelle)</u>		
		15,00 €
<u>LIVRE "Regards croisés sur 50 ans d'histoire"</u>		
		14,00 €
<u>Spectacle sur le parking du complexe sportif (cirques...)</u>		
		21,00 €

Libellé	Tarifs
<u>TERRASSES SUR DOMAINE PUBLIQUE</u>	
- Occupation du domaine public simple	
< 20 m ²	61,00 €
De 20 à 30 m ²	81,00 €
> 0 30 m ² et < à 40 m ²	102,00 €
40 m ² et plus	102,00 €
	+ 20,00 €/tranche de 10 m ²
- Occupation du domaine public avec structure (et/non) couverte	
< 20 m ²	122,00 €
De 20 à 30 m ²	163,00 €
> 0 30 m ² et < à 40 m ²	204,00 €
40 m ² et plus	204,00 €
	+ 40,00 €/tranche de 10 m ²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs présentés ci-dessus.

2- OUVERTURE DES CRÉDITS "INVESTISSEMENTS 2019"

DÉLIBÉRATION 02

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, dans l'attente de l'adoption du budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose donc de voter des ouvertures de crédits en section d'investissement du budget "Général", pour l'exercice 2019, dans les limites autorisées.

□ Budget "Général"

→ Section d'investissement

Opération	Article / fonction	Budget 2018 hors R.A.R.)	Ouverture de crédits proposée sur 2019
100 Acquisitions de matériels	2188 / 820	207 600 €	50 000 €
185 Voirie - réseaux	2315 / 822	832 200 €	200 000 €
186 Aménagement centres-bourgs	2315 / 822	715 500 €	170 000 €
188 Bâtiments communaux	2313 / 820	1 725 000 €	400 000 €
190 Aménagement des parcs	2121 / 823	165 100 €	40 000 €
191 Complexes sportifs	2128 / 41	194 600 €	40 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, ces ouvertures de crédits en section d'investissement du budget « Général » pour l'exercice 2019.

3- RÉVISION DU LOYER DE L'ANCIEN ATELIER COMMUNAL DE SALIGNY *DÉLIBÉRATION 03*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le loyer de l'ancien atelier communal de Saligny, loué à la SARL BME, suivant bail précaire du 1^{er} janvier 2018.

→ Loyer de base mensuel prévu au bail : 350,00 Euros HT.

→ Indice de Référence des Loyers (IRL) de base, prévu au bail – 3^{ème} trimestre 2017 : 126,46

Indice de Référence des Loyers (IRL) 3^{ème} trimestre 2018 - source INSEE : 128,45

Proposition nouveau loyer mensuel HT au 1^{er} janvier 2019 :

$$\frac{350,00}{126,46} \times 128,45 = \underline{\underline{355,51 \text{ €}}}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la proposition de loyer ci-dessus évoquée.

4- SUBVENTION POUR ÉLÈVE SCOLARISÉ EN CALSSE ULIS *DÉLIBÉRATION 04*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention pour un élève Bellevignois scolarisé en classe ULIS à La Roche sur Yon.

Il rappelle que la règle est de participer aux élèves en classes spécialisées.

Monsieur le Maire propose d'appliquer le barème départemental, coût moyen, à savoir 429 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

5- RÉVISION DU COÛT ÉLÈVES 2017 ET SUBVENTIONS OGEC DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SERVICE INTERCLASSE *DÉLIBÉRATION 05*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le calcul du coût moyen élève permet de déterminer la subvention allouée aux écoles privées sous contrat d'association.

Lors du calcul coût élève 2017, les charges salariales du temps de la pause méridienne de l'école des Chaumes ont été intégrées par erreur.

Il convient donc de les déduire, ce qui ramène le total des dépenses à 264 922 Euros au lieu de 280 271 Euros soit un coût élève moyen de 610,42 Euros (au lieu de 645,79 Euros).

Monsieur le Maire propose que le trop versé soit maintenu comme avance sur la subvention 2019 qui sera voté au 1er semestre 2019, à savoir :

→ 6 649,56 Euros pour l'OGEC de Belleville

→ 3 961,44 Euros pour l'OGEC de Saligny

Par ailleurs, il propose de verser une subvention de 14 047 Euros pour l'organisation de la pause méridienne 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble de ces propositions.

6- ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

DÉLIBÉRATION 06

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Percepteur nous a transmis pour comptabilisation en "non-valeurs", une liste de 24 créances qui n'ont pas pu être recouvrées par le Trésor Public, pour un montant global de 174,09 €uros.

Il s'agit de créances inférieures au seuil de poursuite, ou pour lesquelles les relances et poursuites ont été infructueuses.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de comptabiliser ces créances en "non-valeurs", pour un montant de 174,09 €uros qui sera imputé à l'article 6541 du budget "général" de la commune.

7- ZAC DU PETIT LOGIS : PRIX DE VENTE POUR LES LOTS "ACTIVITÉS" RUE PAUL-ÉMILE VICTOR

DÉLIBÉRATION 07

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les terrains situés ZAC du Petit Logis situés entre la rue Paul-Émile Victor et la route de la Roche sur Yon ont trouvé acquéreur.

La division d'un lot pour deux acquéreurs a généré des coûts de viabilisation supplémentaires nécessitant de réviser les prix de vente : rajout de branchements électrique, téléphone, eau potable, eaux usées et eaux pluviales.

- Lot D2A + GA : vendu au cabinet infirmier
- Lot D2B : vendu au cabinet ostéopathe

Le prix de vente d'origine étant de 30,00 € hors taxes ; avec les coûts supplémentaires, il s'élève à 39,73 €uros hors taxes le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente des lots D2A+ G2 et D2B à 39,73 €uros hors taxes le m².

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document et actes relatifs à ces ventes.

8- CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS AJB ET LA MARELLE POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS JEUNESSE

DÉLIBÉRATION 08

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'objectifs et de moyens avec les associations AJB et la Marelle fixant les modalités de partenariat entre la Commune de BELLEVIGNY et ces deux associations, qui a pour objet de :

- Formaliser et mettre en œuvre la politique éducative et sociale,
- Attribuer des moyens alloués dans ce but,
- Fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Après en avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

9- PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UN ESPACE PUBLIC AU LIEU-DIT "LE PLESSIS" DÉLIBÉRATION 09

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure engagée pour le déclassement d'une parcelle au lieu-dit "le Plessis".

Il informe le Conseil Municipal, qu'à la suite de l'enquête publique, aucune observation n'a été formulée et que rien ne s'oppose au déclassement et à la vente de la dite-parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le déclassement de la parcelle ci-dessus évoquée
- Fixe à 100 €uros net vendeur le prix de vente de cette parcelle ajoutée à la partie de la parcelle ZS 22 vendue en même temps
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes.

10- DÉCLASSEMENT D'UN TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC ROUTE DE LA VILLATIÈRE ATTENANT AU LOTISSEMENT "LE HAMEAU DES FIGUIERS 2" DÉLIBÉRATION 10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le maître d'œuvre du lotissement "le Hameau des Figuiers" nous a indiqué qu'une parcelle du domaine public avait été intégrée au dossier du lotissement par erreur.

Il propose que ce délaissé d'environ 150 m² soit déclassé dans le but d'être rétrocédé au lotisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Faire procéder au déclassement du délaissé ci-dessus évoqué,
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à une enquête publique.

11- PRÉSENTATION DU PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX ALLÉE JULES FERRY

Monsieur Félix FLEURY présente au Conseil Municipal le projet de construction de 7 logements sociaux Vendée Habitat allée Jules Ferry (derrière les logements sociaux de la rue Jean Moulin – ancienne Mairie).

12- CONVENTION SYDEV : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE NEUF CENTRE-BOURG DE BELLEVILLE

DÉLIBÉRATION 11

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention du SyDEV pour la rénovation de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg de Belleville.

Ce projet prévoit la pose de nouveaux éclairages en lien avec les travaux entre le carrefour de la rue De Lattre, rue des Anémones, accès à la Mairie rue des Primevères, rue Jean Moulin et carrefour rue Georges Clemenceau / rue Charette.

Le coût des travaux s'élève à 127 130 €uros hors taxes et la participation communale demandée : 73 649 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le Conseil

- Approuve la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

13- TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 2019

DÉLIBÉRATION 12

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau des effectifs du personnel communal pour 2019 :

Agent	Situation au 1 ^{er} avril 2018		Proposition au 1 ^{er} janvier 2019		Observations
	Grade ou emploi	Cat.	Grade ou emploi	Cat.	
Filière Administrative					
TEXIER Patrick	Directeur des Services	A	Directeur des Services	A	
1	Attaché H.C.	A	Attaché H.C.	A	
ARCHAMBAUD Jacques	Rédacteur Princ. 1ère clas.	B	Rédacteur Princ. 1ère clas.	B	
AUBRET Gwénaëlle	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	
PELÉ Véronique	Adj. Admin. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Admin. Princ. 2ème clas.	C	
LEROUX Nathalie	Adj. Admin. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Admin. Princ. 2ème clas.	C	
FORGET Cindy	Adj. Admin. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Admin. Princ. 2ème clas.	C	Disponibilité
CARTRON Magalie	Adj. Admin. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Admin. Princ. 2ème clas.	C	
RAUTUREAU Stéphanie	Adj. Admin. Territorial	C	Adj. Admin. Territorial	C	
SULPICE Christèle	Adj. Admin. Territorial	C	Adj. Admin. Territorial	C	
BLONDEL Virginie	Adj. Admin. Territorial	C	Adj. Admin. Territorial	C	Disponibilité
RAUTURIER Edwige	Adj. Animation Princ. 2ème clas.	C	Adj. Animation Princ. 2ème clas.	C	
Filière Technique					
MICHAUD Alain	Technicien	B	Technicien	B	
1	Agent de Maîtrise	C	Agent de Maîtrise	C	
BRIAUD Hervé	Adj. Techn. Princ. 1ère clas.	C	Adj. Techn. Princ. 1ère clas.	C	
MINAUD Freddy	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
PERRAUDEAU Yvon	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
HERMOUET Bruno	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
HERBRETEAU Catherine	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
MATHIAS Thomas	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
VINCENT Fabrice	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
HERY Thibault	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
CHARRIER Sébastien	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
GUÉRINEAU Mickaël	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
CLARCK Sabrina	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
FRICONNEAU Estelle	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
MIRANVILLE Marie-Aline	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
ARDOUIN Bernadette	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	Vacant
RORTAIS Séverine	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
Filière sociale - médico-sociale					
Dr LOYER Anne	Médecin référent	A	Médecin référent	A	
CAILLAUD Elodie	Infirmière de clas. supérieure	B	Infirmière de clas. supérieure	B	
BURGAUD Florence	Aux. de Puériculture Princ. 2ème clas.	C	Aux. de Puériculture Princ. 2ème clas.	C	
JOYAU Létizia	Aux. de Puériculture Princ. 2ème clas.	C	Aux. de Puériculture Princ. 2ème clas.	C	
KASMI Chantal	Agent Spéc. Princ. 2ème clas. Éc. mat.	C	Agent Spéc. Princ. 2ème clas. Éc. mat.	C	
PUAUD Jacqueline	Agent Spéc. Princ. 2ème clas. Éc. Mat.	C	Agent Spéc. Princ. 2ème clas. Éc. Mat.	C	
LEMÉE Adélaïde	Agent Spéc. Princ. 2ème clas. Éc. Mat.	C	Agent Spéc. Princ. 2ème clas. Éc. Mat.	C	

Agent	Situation au 1 ^{er} avril 2018		Proposition au 1 ^{er} janvier 2019		Observations
	Grade ou emploi	Cat.	Grade ou emploi	Cat.	
Agents "cantine"					
GIRAUD Véronique	Agent spécialisé cantine		Agent spécialisé cantine		
ROCHEREAU Maéva	Agent spécialisé cantine		Agent spécialisé cantine		
REY Corinne	Agent spécialisé cantine		Agent spécialisé cantine		
CAE - Intérimaires TREMPLIN - CDG 85 - Apprentis					
Agents Tremplin Belleville	5 Missions "cantine-école-ménage"		7 Missions "cantine-école-ménage- crèche"		
Agents Tremplin Saligny	8 Missions "cantine-école-NAP-ménage"		7 Missions "cantine-école-ménage"		

14- MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE AU PERSONNEL COMMUNAL *DÉLIBÉRATION 13*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle disposition législative a modifié le cadre du régime indemnitaire du personnel communal.

La règle de "réductions de prime ne s'appliquant" pas au temps partiel thérapeutique doit être supprimée car celle-ci est plus favorable à la règle appliquée dans le Fonction Publique d'État (non-respect du principe de parité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération du 14 mars 2017 en supprimant la règle de "réduction de prime...".

15- MISSION D'INSPECTION EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL *DÉLIBÉRATION 14*

VUS

- la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;
- le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 ;
- la circulaire INTB1209800C du 12 octobre 2012 relative à l'application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics de désigner Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité dont les objectifs sont les suivants (décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié) :

1. Contrôler, à l'occasion de visites ponctuelles sur sites, les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la fonction publique territoriale.
2. Proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail, la prévention des risques professionnels et les conditions de travail.
3. En cas d'urgence ou de danger grave et imminent, proposer à l'autorité territoriale, des mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale doit l'informer, dans les meilleurs délais, des suites données à ses propositions.

4. Assister avec voix consultative aux réunions du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et participer aux visites de locaux et aux enquêtes d'accidents organisées dans le cadre de cette instance. Pour cela, l'autorité territoriale doit systématiquement lui adresser une invitation dans les délais réglementaires.
5. Donner un avis sur les règlements, notes de services et consignes que l'autorité compétente envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ou sur tout autre document émanant de la même autorité ayant trait aux conditions de travail (aménagement des locaux, réorganisation, ...).
6. Etre informé des dérogations et intervenir en cas de manquement, concernant les travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle dans le cadre d'un emploi en apprentissage, en alternance ou en stage.
7. Intervenir sur demande des représentants titulaires du CHSCT sur tout sujet en lien avec le fonctionnement de l'instance ou la prévention des risques professionnels.

CONSIDÉRANT

Que cette mission peut être assurée directement par un agent désigné à cet effet en interne et ayant suivi une formation spécifique, ou bien confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dûment habilité par la loi à réaliser cette mise à disposition.

Le Maire, eu égard à la difficulté de nommer et de former un agent en interne, propose au conseil municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion pour une mise à disposition via une convention financée par la cotisation additionnelle.

Sur le fondement de cette convention, une mission complémentaire de contrôle réglementaire des activités et des lieux de travail peut être demandée par l'autorité territoriale périodiquement. Dans ce cadre, l'intervention du Centre de Gestion sera facturée sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme et conformément à la convention mise à disposition (2019 : 380 € par jour et 215 € la demi-journée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition du Maire et DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en hygiène et sécurité du travail ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'inspection et de contrôle assurée par le Centre de Gestion.

16- OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF"

DÉLIBÉRATION 15

Monsieur le Maire rappelle que l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a attribué à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes a assoupli ce dispositif de transfert obligatoire.

Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi 3 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de la compétence prend effet le 1er janvier 2026.

Cette faculté d'opposition peut également s'appliquer aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif. Dans cette hypothèse, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu et l'exercice intercommunal des missions relatives au service public d'assainissement non collectif se poursuit.

Monsieur le Maire précise que les communes et la communauté de communes pourront à tout moment se prononcer par délibération pour transférer la compétence « assainissement collectif » avant le 1er janvier 2026 selon la procédure de droit commun prévue à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant que la communauté de communes Vie et Boulogne exerçait, à la date de publication de de loi n° 2018-702 du 3 août 2018, uniquement de manière facultative les missions relatives au service public d'assainissement non collectif ;

Par adoption des motifs exposés par le maire, il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- De s'opposer au transfert obligatoire de la compétence « assainissement collectif »
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De s'opposer au transfert obligatoire de la compétence « assainissement collectif »
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

17-CONVENTION SYDEV : DÉPLACEMENT D'UN CANDÉLABRE RUE DES CHAUMES

DÉLIBÉRATION 16

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre d'un projet de construction rue des Chaumes, un candélabre est mal positionné.

Le SyDEV propose une convention de travaux qui seront pris en charge par le demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

18- DROIT DE PRÉEMTION URBAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de cessions suivantes :

- Commune déléguée de Belleville sur Vie
 - ✓ Parcelle ZB 457
- M. & Mme Eric PIQUOT → M. & Mme Jean-Bernard MOREAU

- ✓ Parcelle AC 100
Consorts MICHENAUD + M. RICHOUX → Mme Hélène BUTON
- Commune déléguée de Saligny
 - ✓ Parcelles ZM 109 - ZM 217p
Mme Marie-Joëlle GAUVRIT → M. Gilles BENOIT
 - ✓ Parcelles ZN 239 - ZN 249 - ZN 251
M. et Mme Jean JIOTSA → M. & Mme Jorge CACHO SANCHEZ

19- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- C.C.A.S (Anne-Jo GALLIEN – Sophie PLISSONNEAU)

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil Municipal sur :

- Les travaux de l'EHPAD et l'amélioration des locaux au profit des résidents,
- Le succès de la collecte de la banque alimentaire,
- Les colis de Noël seront distribués avec la participation du CMJ,
- Le goûter de Noël des personnes âgées très réussi malgré un spectacle assez décevant,
- Les aides en cours auprès des familles Bellevignaises en difficulté.

Sophie PLISSONNEAU informe le Conseil Municipal du changement de personnel de cuisine RESTORIA au restaurant scolaire de Saligny.

B- Enfance – Famille (Sophie PLISSONNEAU – Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS évoque l'organisation d'une réunion le 10 décembre à 18 heures à la Communauté de Communes Vie et Boulogne sur le réseau d'aide à la parentalité.

C- Écoles (Sophie PLISSONNEAU – Jean-Luc LARDIÈRE)

Jean-Luc LARDIÈRE et Sophie PLISSONNEAU présente les effectifs scolaires :

MATERNELLE LES CHAUMES	
Niveau	Nb élèves
TPS	6
PS	21
MS	28
GS	19
TOTAL	74

*Répartis dans
3 classes*

ÉLÉMENTAIRE LES CHAUMES	
Niveau	Nb élèves
CP	31
CE1	34
CE2	31
CM1	30
CM2	28
TOTAL	154

*Répartis dans
6 classes*

LE SABLIER DU FRÊNE			
Niveau	Nb élèves	Niveau	Nb élèves
TPS	5	CP	17
PS	25	CE1	28
MS	11	CE2	26
GS	22	CM1	25
		CM2	23
TOTAL	63	TOTAL	119

Répartis dans 7 classes

Pour le restaurant scolaire des Chaumes, l'association des Parents d'Élèves souhaite que les élèves apportent leurs serviettes de table. Un rendez-vous pour l'évoquer a été programmé.

Une conférence-débat est organisée le 13 décembre 2018 à la salle des fêtes sur "les enfants et les écrans".

D- Communication – Culture (Jean-Luc LARDIÈRE – Sébastien BONNET)

Jean-Luc LARDIÈRE informe le Conseil Municipal que le bulletin sera distribué fin décembre.

Un agenda culturel est en cours de préparation pour mettre plus en lumière toutes les manifestations organisées à BELLEVIGNY.

E- Vie Associative (Sébastien BONNET – Jacky MARTIN)

Sébastien BONNET présente le bilan du Téléthon 2018. Environ 11 000 €uros ont été récoltés.

Sébastien BONNET et Jacky MARTIN présentent le bilan des actions du CMJ :

- Inauguration du potager à l'EHPAD,
- Visite du magasin solidaire du Secours Catholique pour le lancement de la campagne de Noël,
- Décoration des sapins de Noël avec les enfants,
- Mise en place du parcours de santé rénové au Parc des Chaumes,
- Piste de bicross à la Sauvagère,
- Jeux parc de la Sauvagère.

F- Voirie – Réseaux (Nicole DURAND-GAUVRIT – Patrick SIMON)

Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal que les travaux d'effacement au carrefour de l'Épine / rue de la Gravette débute ainsi que les travaux de busage rue de la Gravette.

Patrick SIMON informe le Conseil Municipal que les travaux de trottoirs rue Jules Verne sont réalisés ainsi que les travaux de busage du Godineau rue de l'Alouette.

La Commission prépare le budget 2019 en travaux de voirie et effacement.

G- Patrimoine (Pascale PILNIÈRE – Léonard BROUSSELY)

Léonard BROUSSELY informe le Conseil Municipal sur le résultat de l'appel d'offres pour le bar-restaurant à Saligny. 2 lots sont infructueux : maçonnerie et couverture zinguerie. Les autres lots sont en cours d'analyse par la maîtrise d'œuvre.

Léonard BROUSSELY indique également qu'une expertise a été mandatée par l'entreprise qui a posé le bardage intérieur dans la salle du Quadrille suite à la déformation du matériau.

L'étude "diagnostic" de l'Église de Saligny est en cours ; elle doit être présentée en Janvier.

Un rendez-vous a été organisé avec la Paroisse pour évoquer la mise en place d'une souscription pour aider au financement des travaux.

Pascale PILNIÈRE informe le Conseil Municipal des projets en cours :

- Appel d'offres de la halle en cours d'analyse : 2 lots relancés (chape et électricité),
- Maîtrise d'Œuvre pour l'Espace Jeunesse : confiée au cabinet Diagonale,
- Réflexion sur équipement "pétanque" : à voir en commission Patrimoine et Vie Associative suite à la concertation avec le club,
- Maîtrise d'Œuvre extension périscolaire rue du Stade : confiée au cabinet 6 K,
- Les travaux "vestiaires foot" sont démarrés.

H- Urbanisme – Cadre de Vie (Félix FLEURY – Michel ALLAIN)

Michel ALLAIN informe le Conseil Municipal que la vidange du plan d'eau des 2 Fontaines a été programmée pour effectuer un désenvasement.

L'expertise des cours d'eau et fossés sur BELLEVIGNY a été réalisée avec la DDTM.

Félix FLEURY présente l'évolution du projet d'aménagement du centre-bourg de Belleville. Les premières estimations sont plus élevées que prévues mais elles intègrent des travaux de voirie périphériques non prévus à l'origine : rue Georges Clemenceau, Carrefour rue de Lattre / rue des Anémones.

Des pistes d'économies sont à l'étude :

- Restriction du périmètre des travaux,
- Mur et d'eau et fontaine simplifiés,
- Murets en pierre : prestation à revoir.

20- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les rapports d'annuels 2017 des syndicats (eau, électricité) et la Communauté de Communes Viet et Boulogne sont disponibles en Mairie.

Distribution des "sacs jaunes" pour le tri sélectif les 15 et 22 décembre.

Réception Sainte Barbe à Belleville le 16 décembre.

Cérémonie des Vœux : le 8 janvier 2019

Calendrier des réunions du 1^{er} semestre 2019

- | | | | | | | |
|---|-------|----|---------|---------|------------|--------------------------|
| → | Mardi | 8 | janvier | 18 H 30 | Belleville | Cérémonie des Vœux |
| → | Mardi | 15 | janvier | 20 H 00 | Belleville | Adjoints |
| → | Mardi | 22 | janvier | 20 H 00 | Belleville | Adjoints + Com. Finances |

→	Mardi	29	janvier	20 H 00	Belleville	Conseil Municipal Débat d'Orientations Budgétaires
→	Mardi	5	février	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	12	février	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	19	février	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	26	février	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	5	mars	20 H 00	Belleville	Adjoint
→	Mardi	12	mars	20 H 00	Belleville	Adjoint + Com. Finances
→	Mardi	19	mars	20 H 00	Belleville	Conseil Municipal Compte Administratif Budget primitif Subventions
→	Mardi	26	mars	20 H 00	Belleville	Adjoint
→	Mardi	2	avril	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	9	avril	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	16	avril	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	23	avril	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	30	avril	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	7	mai	20 H 00	Belleville	Adjoint
→	Mardi	14	mai	20 H 00	Belleville	Adjoint
→	Mardi	21	mai	20 H 00	Belleville	Conseil Municipal
→	Mardi	28	mai	20 H 00	Belleville	Adjoint
→	Mardi	4	juin	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	11	juin	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	18	juin	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	25	juin	20 H 00	Saligny	Adjoint
→	Mardi	2	juillet	20 H 00	Belleville	Adjoint
→	Mardi	9	juillet	20 H 00	Belleville	Conseil Municipal
→	Mardi	16	juillet	20 H 00	Belleville	Adjoint
→	Mardi	23	juillet	20 H 00	Belleville	Adjoint

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Tarifs municipaux 2019
2. Ouverture de crédits en section d'investissement du budget général pour l'exercice 2019
3. Révision du loyer de l'ancien atelier communal de Saligny
4. Subvention pour élève scolarisé en classe ULIS
5. Révision du coût élève 2017 et subventions OGEC dans le cadre de l'organisation du service interclasse
6. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
7. ZAC du Petit Logis : prix de vente pour les lots "activités" rue Paul-Émile Victor
8. Convention avec les associations AJB et La Marelle pour l'organisation des activités jeunesse
9. Projet de déclassement d'un espace public au lieu-dit le Plessis
10. Déclassement d'un terrain en domaine public route de la Villatière attenant au lotissement "le Hameau des Figuiers 2"
11. Convention SyDEV : travaux d'éclairage neuf centre-bourg de Belleville
12. Tableau des effectifs du personnel communal 2019
13. Modification des conditions d'attribution du régime indemnitaire au personnel communal
14. Mission inspection en hygiène et sécurité du travail
15. opposition au transfert de la compétence "assainissement collectif"
16. Convention SyDEV : déplacement d'un candélabre rue des Chaumes

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole
LARDIÈRE Jean-Luc	PILNIÈRE Pascale	BROUSSELY Léonard	GALLIEN Anne-Jo
ALLAIN Michel	PLISSONNEAU Sophie	SIMON Patrick	VILMUS Marie-Dominique
FRUGIER Marie-Dominique	PAVAGEAU Didier	MALGARINI Gwénaëlle	MARTIN Jacky
TENET Christiane	BRIAUD Philippe	CHOUTEAU Annie	GIRARDEAU Jérôme
MOUSSELEKY Denis	ROUBY Guillaume	BRILLAUD Roland	RENAUDIN Henri-Marie
GALLOT Bruno	MIMEAU Nicolas	PELÉ Yvan	GOUAS Corinne
BONNET Sébastien	GATTEAU Lydia	COUGNAUD Thomas	

(1)En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 12/12/2018